

REGLES DE SELECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
CLASSE DE SECONDE GT-OPTION CREATION ET CULTURE-DESIGN
RENTREE SCOLAIRE 2020
Sont concernés les trois établissements publics de PARIS

PREAMBULE :

Le premier vœu est très important et constitue le premier critère de sélection ; le dossier unique doit être envoyé obligatoirement à l'établissement correspondant au premier vœu.

1 – Chaque établissement constitue une Commission de sélection des dossiers.

2 – La Commission de chaque établissement établit avec les dossiers reçus une liste principale et une liste complémentaire correspondant aux dossiers ayant le **meilleur profil** pour la filière STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués).

Trois critères seront pris en compte pour la sélection du dossier :

- Motivations pour la filière STD2A.
- Bulletins scolaires.
- Qualité des travaux présentés.

La liste principale est transmise au Rectorat de Paris. L'affectation des élèves est prononcée par Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale.

3 – En fonction des places susceptibles d'être vacantes à l'issue de l'étude des premiers vœux, les trois établissements constituent une commission commune pour examiner les dossiers non retenus.

4 – Les familles seront contactées directement par l'établissement qui aura retenu le dossier de l'élève.

5–Les notifications des dossiers non-retenus seront envoyées par la commission commune.

POUR INFORMATION :

Capacités d'accueil.

Lycée Maximilien-Vox : 3 classes – 72 élèves

Lycée Auguste Renoir : 2 classes – 60 élèves

Ecole Boulle : 1 classe – 30 élèves